

**Le Rôle de l'Etat dans la prise en compte des droits et des besoins des femmes et des filles
dans la lutte contre le VIH/SIDA**

Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA

Phnom-Penh Cambodge 26-27 Mai 2011

Contribution de Vanuatu

M. Jacques Legendre Secrétaire général parlementaire de l'APF, M. Lean Luc Lala, Secrétaire général administratif de l'APF, M. Dr Omar N'doye, Rapporteur de la CECAC sur les questions relatives au VIH/SIDA, M. Didier Berberat Président de la CECAC, Mme Rose-Marie Losier-Cool, Présidente du Réseau des femmes parlementaires de l'APF, M. Nguon Nhel, 1er Vice-président de l'Assemblée nationale cambodgienne et Président de la section cambodgienne de l'APF, M. Salvador Yaméogo, Chargé de mission Afrique de l'APF, Messieurs et mesdames les parlementaires, les présidents et les secrétaires administratifs des différentes sections, mesdames et messieurs, la section locale de Vanuatu est très ravie de vous livrer ces quelques informations liées à l'évolution du VIH/SIDA dans son territoire.

Le Contexte

a- Le Vanuatu

Situé dans l'océan Pacifique, à 540 kilomètres au Nord-est de la Nouvelle-Calédonie, un territoire français, le Vanuatu se compose de 80 îles dont 62 habitées. L'archipel couvre environ 12 000 km² et s'étend sur une distance de 1 100 km des îles extrêmes du Nord aux îles extrêmes du Sud pour une population de 234 023 habitants en 2009 dont 75 % vivent en milieu rural. Les femmes représentent 49 % d'une population à majorité jeune qui se concentre dans les deux villes principales : Luganville au Nord du pays dans la plus grande île de l'archipel, Santo et Port-Vila, la capitale économique au centre de l'archipel dans l'île d'Efaté. On y parle plus de 110 dialectes locaux et comme langues officielles, la Constitution a retenu l'Anglais, le Français et le Bichlamar, un pidgin à base lexicale anglaise mélangée de français, d'espagnol et de portugais. Le français et l'Anglais sont les deux langues d'Education.

b- L'Evolution

- 2001 : Assemblée Générale des Nations Unies pour le VIH/SIDA ;
- 2002 : Premier cas déclaré de VIH/SIDA au Vanuatu (une femme);

- 2006 : Déclaration politique sur le VIH/SIDA par les Nations Unies;
- 2008: Création du Comité National du SIDA (CNS) ;
- 2008 : Confirmation de la même déclaration sur le VIH/SIDA à Honiara, capitale des îles Salomon, par les parlementaires du Pacifique ;
- Elaboration et mise en œuvre des stratégies de lutte contre le VIH/SIDA 2001-2007
- Total de sidéens au Vanuatu : 5 (2 M et 3 F) ;
- Taux de Prévalence très faible ;
- Total des dépenses liées au SIDA a été de 102 558 657 Vatu soit 1 114 768 USD ;

La population du Vanuatu demeure très vulnérable à cause du taux élevé des infections sexuellement transmissibles

1) Les législations, politiques, réglementations nationales, l'allocation des ressources de l'Etat sont-elles respectueuses du droit des femmes et répondent-elles à leur besoins ?

a- Le plan constitutionnel.

La Constitution de la République vanuataise, en son article 5, fixe le cadre juridique du respect des droits de l'homme.

b- Sur le plan politique et législation.

Dans le domaine politique, il reste encore beaucoup à faire quand on sait qu'une seule femme fait parti du lot des 52 députés de l'Assemblée nationale. Pourtant la Constitution donne à chaque citoyenne le droit et la liberté de se tailler une place dans ce domaine tout en bravant la culture qui constitue un obstacle majeur à cette émancipation. Néanmoins, la femme vanuataise, grâce à l'instruction, émerge dans d'autres secteurs pour être au même pied d'égalité que l'homme, d'autant plus que l'Assemblée nationale a adopté des textes de Loi, tel que La Loi sur l'Emploi, allant dans le sens de faciliter leur insertion dans le monde de travail avec le même échelon salarial notamment dans la fonction publique et le secteur privé.

Se retrouvant dans une structure qui se nomme « Le Conseil National des Femmes » sous la tutelle du ministère de la Justice, du bien-être social et des affaires féminines, elles entendent faire connaître leurs voix en exposant leurs problèmes, en cherchant à faire valoir leurs droits et enfin en prouvant leur rôle incontournable dans le développement de la Société.

Dans cette perspective, des initiatives sont prises dans le souci d'améliorer le Bien-être de la femme vanuataise. Il s'agit notamment:

- De la célébration de la Journée Nationale de la Femme au Vanuatu ;

- L'attribution aux femmes des microcrédits par des bailleurs de Fonds et des ONG pour inciter les femmes à entreprendre ;
- La Loi sur la protection de la famille en 2008 qui vise à préserver et promouvoir des relations conjugales harmonieuses. Elle prévoit de sanctionner les auteurs d'actes de violence conjugale ;
- La création d'un « Centre National des Femmes » qui centralise toutes les informations relatives aux traitements dans le but de conseiller et de faciliter les règlements pour éviter les heurts ;
- La mise en place d'un « Protocole médical » qui facilite leurs traitements à la Police comme dans les hôpitaux ;
- La ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le 8 septembre 1998 ;
- Présentation du rapport de Vanuatu au Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2007 ;
- La ratification de la Convention de 1951 sur l'égalité des rémunérations ;
- La ratification de la Convention de 1958 concernant la discrimination (emploi et profession) ;
- L'élaboration d'une politique d'égalité en matière d'éducation pour la période 2005-2015 qui garantit les mêmes chances scolaires ;
- L'octroi de Bourses d'études par WESPAC (Banque internationale) à l'endroit de 10 étudiantes
- Entre 2001 et 2002, le Département des affaires féminines a organisé des formations pilotes à Port-Vila et à Luganville sur le thème «Femmes et formation aux fonctions dirigeantes» ;
- En 2007 - 2008, séances de formation pour encourager les femmes à participer à la vie politique ;
- En collaboration avec l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (OFED), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a lancé au Vanuatu la campagne intitulée «50 % de femmes au Gouvernement »

2) Qu'est ce qui doit être modifié pour atteindre ce résultat ?

- Il faut que les décideurs politiques incluent dans le *Programme d'actions prioritaires du Gouvernement de la République de Vanuatu*, le sort des femmes et des filles et à partir de là, il conviendra de fixer des objectifs clairs à tous les niveaux et de suivre les résultats de manière cohérente et continue dans le cadre d'une politique sérieuse avec des exigences financières ;
- Créer un bon cadre législatif qui permettra d'appliquer les textes de Loi tout en tenant compte des réalités socioculturelles des milieux ;
- Faire appliquer à la lettre les sanctions et les traitements définis par les textes de Loi.
- Une bonne connaissance et lecture des textes de Loi qui permettront aux femmes de bien défendre leurs droits devant les hommes ;

- Impliquer toute la classe politique et toutes les autorités confondues à tous les niveaux dans la cause des femmes et des filles pour une meilleure contribution.

3) La collaboration entre Gouvernants et Société civile.

Le Gouvernement vanuatais, dans l'application de son Programme d'actions prioritaires, a toujours cherché à coopérer avec la société civile qui constitue un partenaire très important dans les recherches de solutions des problèmes posés par ses citoyens. Ont apporté leurs contributions :

- l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (OFED),
- le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (FDNUF) ;
- l'UNICEF, l'OMS, l'ONUSIDA.

Les ONG régionales

- le Centre pour le développement législatif (CDL) ;
- le Centre des femmes d'Asie et du Pacifique dans la politique (CFAP) ;
- d'autres ONG...

4) S'agissant de l'agenda pour une action accélérée de l'ONUSIDA.

L'application directe du « *Plan Stratégique National pour le VIH et les Infections Sexuellement Transmissibles 2008-2012* », un programme parrainé par l'OMS et l'AUSAID, avec les investissements appropriés, tant au niveau ressources humaines que financières ;

5) Les éléments socioculturels qui nuisent à la prise en compte des droits de la femme dans la lutte contre le VIH/SIDA.

- La mentalité est enracinée dans la culture locale.
- L'emprise sensible de la vieille mentalité qui prive les femmes de la parole et de leurs droits.
- Le sujet reste souvent « Tabou ».
- Sensibilisation insuffisante, ce qui rend les femmes ignorantes.
- Attitude négative des hommes qui ne cherchent pas aider les femmes à jouir de leurs droits.

6) Les progrès enregistrés et les moyens déployés.

- Une bonne prise de conscience dans la gravité du SIDA.
- Plus de femmes s'engagent dans les campagnes de sensibilisation sur le SIDA.
- Le nombre de sidéens reste stable contrairement à certains pays voisins du Pacifique.
- L'implication générale dans les campagnes de sensibilisation.
- Etablissement du Département des affaires féminines
- Création du ministère des Affaires féminines

- **Etablissement de la Commission de la Révision des Lois qui doivent se conformer aux Droits de l'homme.**
- **Etablissement de la Commission des Droits de l'homme.**
- **Education nationale pour tous.**

En termes de conclusion.

Le Vanuatu devra continuer son programme de sensibilisation et de lutte contre le VIH/SIDA en faisant bon usage de ses ressources dans une gestion sérieuse et responsable pour pouvoir éloigner ce « mal de siècle » qui sème la terreur dans les rues des cités.

Source : M. CARLOT Maxime Korman, Président de l'APF et de l'Assemblée nationale de la République de Vanuatu pour la Commission du SIDA.